

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 431

21 février 2013

SOMMAIRE

3B Binani Glassfibre S.à r.l.	20643	Gulix Investments S.à r.l.	20666
Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	20652	Gupag S.à r.l.	20669
A.B.M. Immobilière S.A.	20652	GX Investments S.à r.l.	20669
ADP I Luxembourg S.à r.l.	20653	Heliosane Investments S.à r.l.	20670
Ariol 1 S.à r.l.	20652	Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.	20674
Asgard S.A.	20653	Home Evolutive SA	20669
Asterina Investments S.à r.l.	20653	JB Sports Lux s.à r.l.	20672
Athanor S.A.	20654	KinderCo	20681
Begonia Investments S.à r.l.	20654	Mathieu-Bodson	20672
Bugy Capital S.à r.l., SPF	20656	Mittelstandsfonds I	20673
Chasselas Finance S.A.	20657	MOVERS by Immosol S.à r.l.	20679
Dentsply Benelux S.à r.l.	20670	New Plaza S.à r.l.	20680
ENB Lux 1 S.à r.l.	20657	Offizieller Antonio Di Natale Fanclub Lëtzebuerg a.s.b.l.	20680
ENB Lux 2 S.à r.l.	20657	Planeta S.A.	20680
ENB Topco 1 S.à r.l.	20658	Primogest S.A.	20681
ENB Topco 2 S.à r.l.	20665	Valiance Infrastructure Management Company S.A.	20642
Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l.	20643	Westray Business S.A.	20673
Eurolab (Photo) S.à r.l.	20665	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	20673
European Direct Property Fund	20654	XML Europe S.A.	20642
Financière Asturias S.A.	20666	Xorencom Enterprises Limited	20673
Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A.	20666	YOLA Investments S.à r.l.	20642
Frog Finance S.A., SPF	20658	Z Marine International S.à r.l.	20642

Valiance Infrastructure Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.793.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2012

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Roger Caurla

Liquidateur

Référence de publication: 2013011244/14.

(130012132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

XML Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 86.943.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire tenue à Luxembourg Le mercredi 18 avril 2012 à 11 heures

(...)

5. Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE HRT S.A.R.L. jusqu'à la prochaine Générale statutaire se tenant en 2013.

(...)

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour extrait conforme

J. De Wit / Dirk Deroost

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013010535/16.

(130011680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.744.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013010537/12.

(130011676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Z Marine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.653.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 5 décembre 2012 entre la société OpenGate Capital Group Europe S.à.r.l. et KC Chester Holdings LLC, une société de droit américain, ayant son siège social au 200 North Layton Drive, Los Angeles, CA 90049, United States of America, enregistrée auprès de Company Register of the State of California sous le numéro 45-2580381, que OpenGate Capital Group Europe S.à.r.l. a cédé 62 parts sociales de la Société, à KC Chester Holdings LLC avec effet au 5 décembre 2012.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 5 décembre 2012 entre la société OpenGate Capital Group Europe S.à.r.l. et European Industrial Holding Corporation - Société Européenne de Participations Industrielles (EIHC - SEPI) Sprl, une société de droit belge, ayant son siège social au Boulevard de Waterloo 30, 1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 0844 434 191, que OpenGate Capital Group Europe S.à.r.l. a cédé 625 parts sociales de la Société, à European Industrial Holding Corporation -Société Européenne de Participations Industrielles (EIHC - SEPI) Sprl, avec effet au 5 décembre 2012.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013010538/23.

(130011296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 16 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013010541/13.

(130011653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.099.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December,

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II LP, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Companies' House under number LP014908, acting through its general partner, EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 3 December 2012.

Which power of attorney shall be signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object – Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital – Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers – Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits – Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution – Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:
 EQT Infrastructure II LP, prenamed, twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares
 TOTAL: twelve thousand five hundred Shares, 12,500 Shares
 The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).
 The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. The following persons have been appointed as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2.3 Mr. Karl Heinz Horrer, born on August 19th, 1966 in Munich, Germany and residing at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

2.4 Mr. Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978, in Pahang, Malaysia with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP014908 agissant par son associé comandité (general partner) EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, HTower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 54468701,

représentée par Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme – Nom - Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la “Société”), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la “Loi”), ainsi que par les présents statuts (ci-après les “Statuts”).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est “Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l.”.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les “Sociétés Apparentées”).

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même “groupe” que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital – Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (ci-après les “Parts Sociales”). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les “Associés” et individuellement comme “l’Associé”.

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d’émission sur lequel toute prime d’émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d’un tel compte de prime d’émission est à la libre disposition de l’assemblée générale des Associés. Le montant d’un tel compte de prime d’émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d’autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l’hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé.

Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu’avec l’accord préalable, donné dans une assemblée générale d’Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu’à ce qu’il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l’article 190 de la Loi et l’article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le “Gérant Unique”) ou par plusieurs gérants nommés par l’assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le “Conseil de Gérance”, chacun étant alors désigné comme “Gérant”). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l’assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l’accomplissement de l’objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l’assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s’il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d’un Gérant de la Société aussi souvent que l’intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d’une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d’une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs – Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social – Profits – Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits – Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution – Liquidation

Art. 17. Dissolution – Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT Infrastructure II LP, prénommé, Douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales,	(12.500 Parts Sociales)

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - 2.1 M. Stefan Holmér, né le 19 mars 1961 à Stockholm, Suède avec adresse professionnelle à 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - 2.2 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - 2.3 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne avec adresse professionnelle au 23, rue de Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - 2.4 M. Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978, à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013006082/475.

(130006426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

A.B.M. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2013010552/12.

(130011447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.810.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013010553/13.

(130011466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Ariol 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 147.881.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse (L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch) depuis le 12 janvier 2013.

Le 16 janvier 2013.

SGG S.A.

Corinne BITTERLICH / Betty PRUDHOMME

Senior Vice President / Senior Vice President

Référence de publication: 2013010554/12.

(130011518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Asterina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.119.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013010555/13.

(130011463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ADP I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.549.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2013, MANCO OSEAD S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.787 a transféré les 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, qu'elle détenait dans le capital social de la Société à ADP I Holding 5, une société à responsabilité limitée de droit des Iles Maurice, ayant son siège social sis à IFS Court, TwentyEight Cibercity, Ebene, Iles Maurice, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Maurice sous le numéro 095814.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

- ADP I Holding 5: . . . 9.999.999 (neuf million neuf cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.
- ADP I Holding 3: . . . 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour la Société

Jérôme Bouclier

Mandataire

Référence de publication: 2013010556/25.

(130011651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Asgard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, 12, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 58.103.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 janvier 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

La société anonyme ASGARD S.A., établie et ayant son siège social à L-9942 BASBELLAIN, Maison 12, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 58103

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013010557/15.

(130011405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Athamor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 106.848.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

la société anonyme ATHANOR S.A., établie et ayant son siège social à L-9743 CRENDAL, Maison 14, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106848

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013010558/15.

(130011406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Begonia Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 155.550.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 décembre 2012, numéro 2012/2882 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 8 janvier 2013, relation: CAP/2013/47 de la société à responsabilité limitée "Bégonia Investments S.à r.l.", avec siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 155 550, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2315 du 28 octobre 2010, ce qui suit:

- Monsieur Li Soon Foong CHAN YIN (dit Philippe CHAN), seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 28 décembre 2012,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Bascharage, le 14 janvier 2013.

Pour extrait conforme
Alex WEBER
Le notaire

Référence de publication: 2013010559/26.

(130011589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de European Direct Property Fund, une société d'investissement à capital fixe en la forme d'une Société en Commandite par Actions, (la «Société»), ayant son siège à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de European Direct Property Management S.A., représentée par Madame Fallon Lamoureux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 8 novembre 2012 n'a pu valablement délibérer faute de quorum, et la présente Assemblée a été convoquée par avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 19 novembre 2012.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que sur les cinquante trois mille quarante-sept virgule zéro huit (53.047,08) actions actuellement en circulation, mille six cent vingt-cinq virgule zéro huit (1.625,08) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Diminution de capital à concurrence de CENT DIX MILLE EUROS (EUR 110.000,-) à la suite du rachat, par European Direct Property Fund, de ONZE (11) actions propres du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3.- Nomination de Monsieur Karl Delattre comme membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire de 2013.

4.- Divers.

L'assemblée prend acte de la volonté de Monsieur Karl Delattre de retirer sa candidature aux fonctions de membre du conseil de surveillance suite au courrier adressé à la société European Direct Property Fund. De ce fait, l'assemblée décide de ne pas délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, celui-ci étant considéré comme nul et non avenue.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital à concurrence de CENT DIX MILLE EUROS (EUR 110.000,-) pour le ramener de son montant actuel de CINQ CENT TRENTÉ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 530.470.800,-) à celui de CINQ CENT TRENTÉ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 530.360.800,-) à la suite du rachat par European Direct Property Fund et par annulation de ONZE (11) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à CINQ CENT TRENTÉ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 530.360.800,-) divisé en:

SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (12.377,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DEUX MILLE HUIT CENT TRENTÉ-SIX VIRGULE QUATRE-VINGT-CINQ (2.836,85) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (472,25) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

HUIT CENT VINGT-TROIS (823) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

CENT CINQUANTE-HUIT (158) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

QUINZE MILLE TROIS CENT SIX VIRGULE CINQUANTE ET UN (15.306,51) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe;

ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF VIRGULE SEIZE (11.499,16) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund - SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1;

QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund - SPF 1, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. LAMOUREUX, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57806. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006104/111.

(130006587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Bugy Capital S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 165.619.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue 18 juin 2012

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social du 16, Boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg au 48, Rue de Bragançe à L-1255 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013010561/15.

(130011640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Chasselas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.626.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013010562/16.

(130011712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ENB Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: HKD 1.420.347,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.539.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 21 décembre 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 décembre 2012 que:

1. L'associé unique a décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de Permira Luxembourg S.à.r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;
2. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation avec effet au 21 décembre 2012.

Cédric Pedoni

Mandataire

Référence de publication: 2013010564/16.

(130011856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ENB Lux 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: HKD 5.893.838,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.083.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 21 décembre 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 décembre 2012 que:

1. L'associé unique a décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de Permira Luxembourg S.à.r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;
2. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation avec effet au 21 décembre 2012.

Cédric Pedoni
Mandataire

Référence de publication: 2013010565/16.

(130011870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ENB Topco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: HKD 6.396.458,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.884.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 21 décembre 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 décembre 2012 que:

1. L'associé unique a décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de Permira Luxembourg S.à.r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;
2. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation avec effet au 21 décembre 2012.

Cédric Pedoni
Mandataire

Référence de publication: 2013010566/16.

(130011851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Frog Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.102.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,
le vingt et un décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Armando Manuel DE CARVALHO NUNES, économiste, demeurant au Rua Dr. Antonio Candido N°10-2° P-1050-076 LISBONNE (Portugal),

ici représenté par: Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le décembre 2012

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), sous forme d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), incluant la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination «FROG FINANCE S.A., SPF».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet

sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) représenté par 3.000 (trois mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les s-Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable

de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 17. Résolutions de l'administrateur unique, Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 18. Commissaires aux comptes, Réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Associé unique - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 27. Résolutions de l'associé unique, Procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»).

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble toutes autres réserves distribuables (y inclut les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé(s)	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
M. Armando Manuel DE CARLVALHO NUNES, prénommé;	EUR 300'000.-	3.000
Total:	EUR 300'000.-	3.000

La preuve de ce paiement en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de décembre 2012.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2013.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi la totalité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2016:

a) Monsieur Giovanni LAINATI, entrepreneur, né à Milan, le 10.04.1971, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

b) Monsieur Jacopo ROSSI, administrateur de société, né à San Dona di Piave (Italie), le 20 avril 1972, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

c) Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) le 4 mai 1943, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, la ou les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2016:

Madame Mireille ROSE, employée, née à Thionville (France), le 22.07.1975, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. Décidé de fixer le siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17624. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013006135/374.

(130006475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

ENB Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: HKD 26.810.050,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.883.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 21 décembre 2012

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 21 décembre 2012 que:

1. Les associés ont décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de Permira Luxembourg S.à r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;
2. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation avec effet au 21 décembre 2012.

Cédric Pedoni
Mandataire

Référence de publication: 2013010567/17.

(130011852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Eurolab (Photo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 17A, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 25.108.

—
LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée EUROLAB (PHOTO) SARL (RCS B25108) dont le siège social à L-2230 Luxembourg, 17a, rue du fort Neipperg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 1^{er} février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013010568/20.

(130011917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Financière Asturias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 85.700.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2012 à 16.00 heures

L'assemblée Générale reconduit les mandats de Marc Ambroisien, Monsieur Karl Guénard et Madame Catherine Roux en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., pour, en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18 B rue de la Chapelle, L 8017 Strassen, et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro 73 846 pour une durée de 6 an(s). Leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2012.

Pour la société

Signatures

Un Administrateur

Référence de publication: 2013010570/18.

(130011645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 144.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013010571/11.

(130011469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.936.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December,

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting in her capacity as attorney-in-fact of MCG Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 115.502, and having a share capital of EUR 12,850 by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

I That MCG Investments S.à r.l. is the sole shareholder of GULIX INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 118.936 and having a share capital of EUR 12,600 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, on 4 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") of 27 October 2006 number 2018. The articles of association of the Company have been amended numerous times, most recently pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, on 23 December 2008, published in the Mémorial C of 9 February 2009 number 276.

II That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) divided into two hundred fifty-two (252) shares of fifty Euro (EUR 50) each (the "Existing Shares").

III That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the nominal value of the Existing Shares from fifty Euro (EUR 50) each to one Euro cent (EUR 0.01) each.
2. To acknowledge the conversion of the Existing two hundred fifty-two (252) shares of fifty Euro (EUR 50) each of the Company into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each;
3. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) represented by one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder"."

IV After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to change the nominal value of the Existing Shares from fifty Euro (EUR 50) each of the Company into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to acknowledge the conversion of the Existing two hundred fifty-two (252) Shares into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) represented by one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder"."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le dix-huit décembre,

Devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire de MCG Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.502 et ayant un capital social de EUR 12.850, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

I Que MCG Investments S.à r.l. est l'associé unique de GULIX INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.936 et ayant un capital social de EUR 12.600 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER notaire alors de résidence à Junglinster, le 4 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 27 octobre 2006 numéro 2018. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises

et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2008, publié au Mémorial C du 9 février 2009 numéro 276.

II Que le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (12.600 EUR) divisé en deux cent cinquante-deux (252) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune (les «Parts Sociales Existantes»).

III Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la valeur nominale des Parts Sociales Existantes de cinquante Euros (50 EUR) chacune à centime d'Euro (0,01 EUR) chacune chacune.

2. Reconnaissance de la conversion des deux cent cinquante-deux (252) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune de la Société en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il soit rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (ci-après définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale"). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis collectivement comme les "Associés" et individuellement un "Associé".»

IV Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier la valeur nominale des Parts Sociales Existantes de cinquante Euros (50 EUR) chacune de la Société en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de reconnaître la conversion des deux cent cinquante-deux (252) Parts Sociales Existantes en million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il soit rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (ci-après définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale"). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis collectivement comme les "Associés" et individuellement un "Associé".»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006157/129.

(130006109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Gupag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.683.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 21 décembre 2012

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 21 décembre 2012 que:

1. Les associés ont décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de Permira Luxembourg S.à.r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;
2. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation avec effet au 21 décembre 2012.

Cédric Pedoni
Mandataire

Référence de publication: 2013010572/17.

(130011867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

GX Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.177.

—
EXTRAIT

En date du 2 Octobre 2012, Actera Partners L.P., une "Limited Partnership" régie par les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, JE-JE4 8PX St.Helier, Jersey et enregistrée auprès du " JFSC Companies Registry" sous le numéro 818, a transféré 12 500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à la société Actera Partners II L.P., une "Limited Partnership" régie par les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, JE-JE4 8PX St.Helier, Jersey et enregistrée auprès du " JFSC Companies Registry" sous le numéro 1431.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Janvier 2013.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013010574/20.

(130011840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Home Evolutive SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.655.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme HOME EVOLUTIVE S.A (RCS B29655) avec siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 1^{er} février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013010575/20.

(130011908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Dentsply Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Heliosane Investments S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.952.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Heliosane Investments S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.952 (the “Company”), incorporated as a société à responsabilité limitée by a deed enacted by Maître Jean Seckler on 13 July 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2336 dated 19 September 2012 and not amended since.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Intertrust (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 5.524, holder of all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company (the “Sole Shareholder”), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 3 December 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Change of the name of the Company from “Heliosane Luxembourg S.a r.l.” to “Dentsply Benelux S.a r.l.” and approval of the consequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and votes upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to amend the name of the Company from “Heliosane Luxembourg S.à r.l.” to “Dentsply Benelux S.à r.l.” and to amend consequently article 2 of the Company’s articles of associations which shall now be read as follows:

“ **Art. 2.** The company’s name is “Dentsply Benelux S.à r.l.”.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its conversion of functional currency, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille douze, le quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence établi au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Heliosane Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 170.952 (la «Société»), constituée comme société à responsabilité limitée, par acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg le 13 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2336 du 19 septembre 2012.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Intertrust Luxembourg S.A. une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 5.524 (l'«Associé Unique»), dument représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 3 décembre 2012.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme établi ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique déclare expressément avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Heliosane Investments S.à r.l.» à «Dentsply Benelux S.à r.l.» et approbation de la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver le changement de la dénomination sociale de la Société de «Heliosane Investments S.à r.l.» à «Dentsply Benelux S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 2.** Le nom de la société est «Dentsply Benelux S.à r.l.» »

Estimation des Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le changement de dénomination sociale ci-dessus ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16832. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006158/116.

(130006727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

JB Sports Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.811.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 décembre 2012, numéro 2012/2883 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 8 janvier 2013, relation: CAP/2013/48 de la société à responsabilité limitée "JB SPORTS LUX s.à r.l.", avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 136 811, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C numéro 831 du 4 avril 2008, ce qui suit:

- Monsieur Janez BRAJKOVIC et la société CEBRIA ENTREPRISES LIMITED, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 28 décembre 2012,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Bascharage, le 14 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013010577/26.

(130011591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Mathieu-Bodson, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 133.002.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

la société à responsabilité limitée MATHIEU-BODSON Sarl, établie et ayant son siège social à L-9544 WILTZ, 2A, rue Hannelanst, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 133002

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013010579/15.

(130011408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Mittelstandsfonds I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.012.500,00.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 170.430.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société, prises en date du 15 janvier 2013, que PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013010580/18.

(130011563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013010523/14.

(130011705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Xorencom Enterprises Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 18 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013010534/10.

(130011632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Westray Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.347.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WESTRAY BUSINESS S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013010530/12.

(130011814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Hillenbrand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.689.063,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.056.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November at 3.25 pm.

Before of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Hillenbrand International Holding Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Indiana, United-States of America, having its principal place of business at 1 Batesville Boulevard, Batesville, 47006 Indiana, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Indiana under number 197009-471 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- Hillenbrand International Holding Corporation, is the sole shareholder of "Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.056, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 24 March 2011, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 1255 dated 10 June 2011 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 1 February 2012, published in the Memorial number 888 dated 4 April 2012.

II.- That the 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Reclassification of the existing 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) class A shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and creation of a new class of shares consisting of B shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two Euro) to EUR 26,689,063 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-three Euro) by the issue of 1 (one) class B share, having a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 257,043,041 (two hundred fifty-seven million forty-three thousand forty-one Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

4. Subscription and payment by Hillenbrand International Holding Corporation of the new class B share by way of contribution in kind;

5. New composition of the shareholding of the Company;

6. Amendment of the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase and the restructuring of the share capital, amendment of article 11 by inserting a new third paragraph, insertion of a fifth paragraph in article 21 and amendment of the second paragraph of article 24 of the articles of association of the Company in order to, inter alia, set out the rights and obligations of the A shares and B shares; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to reclassify the 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) class A shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The A shares shall have the same characteristics as the existing shares.

The Sole Shareholder further resolved to create a new class of shares consisting of B shares, both A and B shares having the same voting rights, with the following characteristics:

- Redemption of class B shares shall never be made for an amount exceeding the nominal value of the class B shares;
- Preferred right to dividends shall be limited to a fixed amount of EUR 0.5 (fifty Euro Cents) per annum, to the extent distributable profits are available, which shall be paid before any dividend attributable to any other class of shares;
- Right over liquidation proceeds shall be limited to a maximum amount of EUR 100 (one hundred Euro) and shall be paid prior to any other liquidation proceeds attributable to any other class of shares.

Third resolution:

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) (the "Share Capital Increase") so as to raise it from its current amount of EUR 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two Euro) to EUR 26,689,063 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-three Euro) by the issuance of 1 (one) class B share having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 257,043,041 (two hundred fifty-seven million forty-three thousand forty-one Euro) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid-up through a contribution in kind consisting of certain claims in an aggregate amount of EUR 257,043,042 (two hundred fifty-seven million forty-three thousand forty-two Euro) (the "Contribution").

Fourth resolution:

It was resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described above.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Da Chao Conde prenamed, by virtue of proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 257,043,042 (two hundred fifty-seven million forty-three thousand forty-two Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 29 November 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Kenneth Alan Camp, category A manager, residing at 2074, Huntersville Road, 47006 Batesville, Indiana, United States of America;

b) Mr. Manfred Schneider, category B manager, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Hillenbrand International Holding Corporation: 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) class A shares and 1 (one) class B share.

The notary acts that the 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) class A shares and 1 (one) class B share representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder adopts the below resolutions.

Sixth resolution:

Further to the above resolutions, it is resolved to (i) amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase and the restructuring of the share capital, (ii) insert a fifth paragraph in article 21 of the Company's articles of association, and (iii) amend the second paragraph of article 24 of the Company's articles of association in order to, inter alia, set out the rights and obligations of the A shares and B shares, so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 26,689,063 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-three Euro) represented by (i) 26,689,062 (twenty-six million six hundred eighty-nine thousand sixty-two) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "A Shares") and (ii) 1 (one) class B share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "B Shares"). The A Shares and the B Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share", each having such rights and obligations as set out in the Articles."

No other amendment is to be made to this article.

In Art. 11, new third paragraph: Redemption of B Shares shall never be made for an amount exceeding the nominal value of B shares.

No other amendment is to be made to this article.

In Art. 21, fifth paragraph: Holders of A Shares have a right of dividends proportionally to the A Shares they hold, to the extent of distributable profits are available. Holders of B Shares have solely a preferred right to dividends for a fixed amount of EUR 0.5 (fifty Euro Cents) per annum, to the extent distributable profits are available, which shall be paid before any dividend attributable to any other class of shares.

No other amendment is to be made to this article.

In Art. 24, second paragraph: In case of liquidation of the Company, the liquidation proceeds of the Company is allocated among the holders of A Shares and the holders of B Shares. Rights of the holders of B Shares shall in any case be limited to a maximum amount of EUR 100 (one hundred Euro) and shall be paid prior to any other liquidation proceeds attributable to any other class of shares.

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7.000,-).

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de novembre à 15h25.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hillenbrand International Holding Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat de l'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son administration centrale sis au 1 Boulevard Batesville, Basteville, 47006 Indiana, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du " Secretary of State " de l'Etat de l'Indiana sous le numéro de 197009-471 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Hillenbrand International Holding Corporation est l'associé unique de «Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.056, constituée selon un acte passé par le notaire prénommé le 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1255 le 10 juin 2011 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarial passé par le notaire soussigné le 1^{er} février 2012, publié au Mémorial numéro 888 le 4 avril 2012.

II.- Que les 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique de la Société reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Reclassification des 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales existantes émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, en 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et création d'une nouvelle catégorie de parts sociales composée de parts sociales de catégorie B;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un Euro) afin de le porter de son montant actuel de 26.689.062 EUR (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux Euros) à 26.689.063 EUR (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-trois Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 257.043.041 EUR (deux cent cinquante-sept millions quarante-trois mille quarante-et-un Euros), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

4. Souscription et paiement par Hillenbrand International Holding Corporation de la nouvelle part sociale de catégorie B par voie d'un apport en nature;

5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

6. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la restructuration du capital social, modification de l'article 11 par l'insertion d'un nouvel troisième paragraphe, insertion d'un cinquième paragraphe à l'article 21 et modification du deuxième paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société afin, de déterminer entre autres, les droits et obligations des parts sociales de catégorie A et des parts sociales de catégorie B; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de reclasser les 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, en 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune. Les parts sociales de catégorie A auront les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes.

L'Associé Unique a ensuite décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales composée de parts sociales de catégorie B, les deux catégories de parts sociales A et B ayant les mêmes droits de vote, avec les caractéristiques suivantes:

- Le rachat des parts sociales de catégorie B ne doit jamais être fait pour un montant excédant la valeur nominale des parts sociales de catégorie B;

- La droit préférentiel aux dividendes doit être limité à un montant fixe de 0,5 EUR (cinquante centimes d'Euros) par an, dans la mesure où des bénéfices distribuables sont disponibles, et devront être payés avant tout dividende attribuable à toute autre catégorie de parts sociales;

- Le droit au boni de liquidation sera limité à un montant maximum de 100 EUR (cent Euros) et devra être payé avant tout autre boni de liquidation attribuable à toute autre catégorie de parts sociales.

Troisième résolution:

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d' 1 EUR (un Euro), afin de le porter de son montant actuel de 26.689.062 EUR (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux Euros) à 26.689.063 EUR (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-trois Euros) par l'émission d' 1 (une) nouvelle part sociale (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 257.043.041 EUR (deux cent cinquante-sept millions quarante-trois mille quarante-et-un Euros) (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être payée par un apport en nature consistant en certaines créances d'un montant total de 257.043.042 EUR (deux cent cinquante-sept millions quarante-trois mille quarante-deux Euros) Apport»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-avant.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est soumise au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie de l'Apport, qui est maintenant à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 257.043.042 EUR (deux cent cinquante-sept millions quarante-trois mille quarante-deux Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 29 Novembre 2012, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Kenneth Alan Camp, gérant de catégorie A, résidant au 2074, route Huntersville, 47006 Batesville, Indiana, Etats-Unis d'Amérique;

b) M. Manfred Schneider, gérant de catégorie B, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés par by Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, ils consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Hillenbrand International Holding Corporation: 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales de catégorie A et 1 (une) part sociale de catégorie B.

Le notaire acte que les 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales de catégorie A et 1 (une) part sociale de catégorie B représentant la totalité du capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'Associé Unique adopte les résolutions ci-dessous.

Sixième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il a été décidé de (i) modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social et la restructuration du capital social, (ii) d'insérer un cinquième paragraphe à l'article 21 des statuts de la Société, et (iii) de modifier le deuxième paragraphe de l'article 24 des statuts

de la Société afin de déterminer, entre autres, d'exposer les droits et obligations des parts sociales de catégorie A et des parts sociales de catégorie B, qui doivent être lus comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 26.689.063 EUR (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-trois Euros) représenté par (i) 26.689.062 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-deux) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de catégorie A") et (ii) 1 (une) part sociale de catégorie B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les "Parts Sociales de catégorie B"). Les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de catégorie B seront collectivement désignées comme les «Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Part Sociale», chacune ayant des droits et obligations comme exposés dans les Statuts."

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Dans l'Article 11, troisième nouveau paragraphe: Le rachat des Parts Sociales de Catégorie B ne doit jamais être réalisé pour un montant excédant la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B.

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Dans l'Article 21, cinquième paragraphe: Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A ont un droit aux dividendes proportionnel aux Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, dans la mesure où des bénéfices distribuables sont disponibles. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B ont uniquement un droit préférentiel aux dividendes pour un montant fixe de 0,5 EUR (cinquante centimes d'Euros) par an, dans la mesure où des bénéfices distribuables sont disponibles, lesquels doivent être payés avant tout dividende attribuable à toute autre classe de parts sociales.

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Dans l'Article 24, deuxième paragraphe: En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation de la Société est alloué entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B. Les droits des détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B seront dans tous les cas limités à un montant maximum de 100 EUR (cent Euros) et payés en priorité avant tout autre boni de liquidation attribuable à toute autre classe de parts sociales.

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013006161/303.

(130006672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

MOVERS by Immosol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.021.

LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée MOVERS BY IMMOSOL SARL (RCS B116021) avec son siège social à L-1930 Luxembourg, 14, Avenue de la Liberté.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 1^{er} février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013010581/20.

(130011918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

New Plaza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.439.

—
LIQUIDATIONS

Par jugement rendu en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée NEW PLAZA SARL (RCS B 22439) avec siège social à L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 1^{er} février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013010582/20.

(130011924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Offizieller Antonio Di Natale Fanclub Lëtzebuerg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 96, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 9.289.

—
AUFLÖSUNG

Hiermit bescheinigt der Vorstand des Offiziellen Antonio Di Natale Fanclub Lëtzebuerg a.s.b.l.> dass durch die Auflösung des Fanclubs das Vereinsvermögen laut unseren Statuten an die Stiftung Een Härz fir kriibskrank Kanner a.s.b.l. mit Sitz 10,rue Helpert, L-8710 Boevange/Attert überwiesen wurde.

Esch/Alzette, den 17.01.2013.

Unterschriften.

Référence de publication: 2013010583/12.

(130011473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Planeta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 2, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 118.214.

—
Résolution No 6 - Commissaire aux comptes

La présente assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, la société VENTOS MANAGEMENT S.A. au 31 décembre 2012.

Au 1^{er} janvier 2013, elle nomme monsieur Christophe MASUCCIO, né le 20 avril 1977 à Creutzwald (France) et demeurant au 9 rue Foch - 57200 Sarreguemines en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de 5 ans.

Résolution No 7 - Changement d'adresse de l'administrateur

La présente assemblée décide de modifier l'adresse personnelle de Mr FRANCESCO SCARCELLA en ses qualités d'administrateur du conseil d'administration et d'administrateur délégué à la gestion quotidienne.

L'adresse personnelle est: 2 RUE AUGUSTE CHARLES - 1326 LUXEMBOURG

Plus rien n'est à l'ordre du jour et la présente séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg le 28 décembre 2012

Et après lecture faite et interprétation, le présent procès verbal a été signé.

FRANCESCO SCARCELLA

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013010584/22.

(130012005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Primogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.030.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 14 Décembre 2012 à 10.00 heures.

Acceptation des démissions de Madame Maria Dos Santos, Monsieur Karl Guénard et Madame Catherine Roux de leur mandat d'Administrateurs en date du 14 Décembre 2012 et également de la démission de la société "H.R.T. Révision S.A." de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 14 Décembre 2012.

Nomination, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg, Monsieur Kevin De Wilde, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg, et Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, de la société FIN-CONTROLE S.A., sise au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B42230

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Transfert du siège social de la société du 16 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Décembre 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013010585/27.

(130011634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

KinderCo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.095.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,
ON THE TWENTY-EIGHT DAY OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr John TENGBERG, Company Director, residing in 63, rue Jules Lejeune, 1050 Ixelles, Belgium, duly represented by Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen, by virtue of a proxy delivered on December 21st 2012.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "KinderCo".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into two thousand one hundred seventy (2,170) A shares and nine hundred thirty (930) B shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6.

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12.

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of May at 3 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10th 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The two thousand one hundred seventy (2,170) A shares and nine hundred thirty (930) B shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each have been subscribed by the sole shareholder Mr John Tengberg, prenamed, and have all been paid up in cash to an extent of 25 % percent by a payment in cash, so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty Euros (7,750.- EUR).

The payment of the sum of seven thousand seven hundred and fifty Euros (7,750.- EUR) has been certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1.300.-.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2018.

A signatories:

- Mr Eric LECLERC, employee, born in Luxembourg on April 4th 1967, residing professionally at L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen.

- Mr Christophe JASICA, employee, born in Rocourt (Belgium) on January 23rd 1976, residing at L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen.

B signatory:

- Mr John TENGBERG, employee, born in Örgryte, Sweden on April 6th 1949, residing in 63, rue Jules Lejeune, 1050 Ixelles, Belgium

Mr Eric LECLERC, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

Second resolution.

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2018:

Mr Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium) on November 16th 1968, residing professionally at L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen.

Third resolution.

The company's registered office is located at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said the person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Follows the French version of the preceding text:
Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUITIEME JOUR DE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur John TENGBERG, directeur de société, demeurant 63, rue Jules Lejeune, 1050 Ixelles, Belgique, ici représenté par Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2012.

La précitée procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquel comparant agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée a l'intention de constituer en tant qu'actionnaire ou avec toute personne qui deviendrait associé de la société à l'avenir.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KinderCo".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par deux mille cent soixante-dix (2.170) actions de classe A et neuf cent trente (930) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de repré-

sentation), ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les deux mille cent soixante-dix (2.170) actions de classe A et les neuf cent trente (930) actions de classe B ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur John Tengberg, et ont toutes été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve du paiement de la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

Signatures A:

1) Monsieur Eric LECLERC, employé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen.

2) Monsieur Christophe JASICA, employé, né à Rocourt (Belgique) le 23 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen.

Signature B:

Monsieur John TENGBERG, directeur de société, demeurant 63, rue Jules Lejeune, 1050 Ixelles, Belgique, né le 6 avril 1949 à Örgryte, Suède.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, Rue Peternelchen

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. JASICA, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2013/26. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013006215/382.

(130006377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.